PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ET D'INTIMIDATION AUX LYCÉES FOYENS

Lycées Élisée Reclus Paul Broca Sainte-Foy-la-Grande

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

PHASE 1

PHASE 2

Cette phase peut durer jusqu'à 15 jours

PHASE 3

SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Par : l'élève victime, sa famille, un témoin ou encore un personnel

Comment ?

- Pour les élèves : en allant directement en parler à un adulte de confiance qui pourra faire le relais auprès de l'équipe pHARe des lycées foyens.
- Pour les responsables légaux : en sollicitant le professeur principal, la CPE qui suit la classe, la direction, ou encore tout autre personnel de l'établissement par Pronote, courriel (ce.0330115w@ac-bordeaux.fr) ou téléphone (05 57 41 92 50).
- Pour tous : en envoyant un message directement à "équipe pHARe" sur Pronote et/ou en appelant le numéro vert 30 18 (7 jours sur 7).

Non au harcèlement, un numéro unique 30 18

Information diffusée à l'équipe pHARe, à la direction, à la CPE et au professeur principal

ENTRETIEN AVEC L'**ÉLÈVE CIBLE ET SES REPRÉSENTANTS** ← **DIAGNOSTIC / ANALYSE DE LA SITUATION PAR L'ÉQUIPE PHARE** → RECHERCHE DES FAITS, PREUVES ET TÉMOINS

TRAITEMENT DE LA SITUATION

Par : les personnels membres de l'équipe pHARe et la direction

Après compréhension de la situation, les membres de l'équipe pHARe proposent à la direction les actions à mettre en œuvre afin de mettre définitivement un terme à la situation d'harcèlement ou d'intimidation présumée.

Les actions mises en oeuvre peuvent donc être différentes selon la situation, allant d'une approche non blâmante (telle que la méthode de la préoccupation partagée) à une procédure disciplinaire pouvant mener à la convocation du conseil de discipline.

Une information aux autorités judiciaires et à la direction des services départementaux de l'Education nationale sera faite en fonction de la gravité des faits initiaux.

Dans ce cadre, les élèves peuvent être reçus à tout moment par un membre de l'équipe pHARe en tant que témoin ou intimidateur présumé sans que les responsables légaux en soient obligatoirement avertis. L'élève cible et ses représentants sont eux toujours informés de ce qui est mis en place.

SUIVI DE LA SITUATION

Par : les membres de l'équipe pHARe

Une fois la situation traitée, les membres de l'équipe pHARe revoient l'élève cible et les intimidateurs une à plusieurs fois pour s'assurer que de nouveaux faits n'ont pas eu lieu.
L'équipe pHARe, soutenue par les équipes pédagogique et éducative ainsi que les familles des concernés, maintient **une vigilance tout au long de l'année**

TOUTE POURSUITE OU RÉCIDIVE DES FAITS À L'ISSUE DU TRAITEMENT ENTRAÎNERA UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE ET UN SIGNALEMENT AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES.

Conservation des éléments de la situation durant 1 an calendaire à compter du dernier entretien.